

Strasbourg, le 11 octobre 2021

Appel à candidatures

Bastion 14 – Ateliers d'artistes de la Ville de Strasbourg

Mise à disposition des ateliers en 2022

Depuis 2003, la Ville de Strasbourg met à la disposition des artistes plasticiens de l'Eurométropole un parc d'une **vingtaine d'ateliers** au **Bastion 14**, localisés rue du Rempart (derrière la gare centrale). Un jury d'experts, composé de représentants de la Ville et de professionnels des Arts visuels à l'échelle locale, nationale et internationale, est chargé annuellement d'examiner les demandes individuelles.

Le Département des Arts visuels à la Direction de la Culture lance un appel à candidatures en vue de l'attribution d'une **dizaine de places** dans ces ateliers, pour une installation en **juin 2022**.

La mise à disposition de ces espaces sous forme de convention est d'une durée de deux ans. Une participation mensuelle au loyer et aux charges est demandée à chaque artiste (en 2021 : 50 euros).

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 30 novembre 2021.

Les modalités des candidatures et la sélection des lauréats

I. CONDITIONS ET MODALITÉS D'ACCES AUX ATELIERS DE LA VILLE DE STRASBOURG

1/ Les conditions de la candidature :

- résider ou exercer une activité professionnelle à Strasbourg ou dans une autre commune de l'Eurométropole (étudiants et associations non admis)
- avoir une pratique artistique régulière et diffusée
- être engagé.e dans une démarche contemporaine (toutes les disciplines des arts visuels à l'exception de l'audiovisuel)
- être ouvert.e à la rencontre avec les habitants
- être solvable

2/ La composition du dossier de candidature

2.1 / un dossier artistique au format zip nommé comme suit : **PrénomNom-art2021_Bastion14**

Il sera composé des fichiers pdf suivants :

1. une lettre de motivation
2. un curriculum vitae (avec photo)
3. un descriptif de l'activité et des projets menés depuis les trois dernières années (2019-2021 et à venir en 2022)
4. un portfolio
5. autres visuels (catalogue, édition, revue de presse, etc.)

2.2 / un dossier administratif au format zip nommé comme suit : **PrénomNom-adm2021_Bastion14**

Il sera composé des fichiers pdf suivants :

1. un justificatif du statut (inscription à la MDA/AGESSA/CFE/URSSAF ou tout autre organisme) et de l'activité professionnelle en cours
2. un justificatif de domicile
3. une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition

3/ La remise du dossier complet (deux fichiers distincts et de bonne qualité au format zip) avec pour objet « Candidature pour un atelier d'artiste de la Ville de Strasbourg » est à adresser uniquement par voie électronique à l'adresse suivante :

DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu

II. SELECTION DES LAUREATS

1/ Le déroulement de la sélection

Un jury d'experts, composé de représentants de la Ville et de professionnels des Arts visuels, est chargé d'examiner les dossiers réceptionnés jusqu' au 30 novembre 2021 inclus.

Il se réunira en janvier 2022.

2/ Tous les candidats seront informés des résultats de la sélection en mars prochain.

3/ Les candidats retenus seront invités à visiter leurs ateliers dans le courant du mois de mai et pourront y emménager dès la première semaine de juin 2022.

Pour plus d'informations sur ce dispositif :

Direction de la Culture - Service de l'Action culturelle

Département des Arts visuels -Illustration - Livre

Tél.: 03 68 98 72 86

Courriel : DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu